

N°	1	7	4
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

<p>OBJET :</p>	<p>L'an deux mil neuf Le lundi 30 mars à 9 h 30, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. PECQUERY. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 20 mars 2009, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint</i></p>
<p>- SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands</p>	<p>Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, MM. AUBRY, BIGNON, MAQUET, PECQUERY, SENEAL.</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL, MM. ARCILLON, DECORDE, DUHAMEL, JACOB, JUMEL, LOIN, MAUGEZ, VANSEVENANT (pouvoir à M. Pecquery)</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>16 mars 2009 (2^{ème} convocation suite à l'annulation du CA du 20/03/09 faute de quorum)</p>	<p><u>- Avis sur le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et du programme de mesures</u></p> <p>L'avis des membres du Conseil d'administration de l'EPTB Bresle se compose de trois parties.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 6</p> <p>Votants 6</p>	<p align="center"><u>I. Avis national sur les projets de SDAGE</u></p> <p>Les Présidents des EPTB, réunis en Association Française des EPTB (AFEPTB), ont donné un point de vue national sur les projets de SDAGE. Ils ont formulé les préconisations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet de SDAGE doit faire l'objet d'une présentation spécifique et adaptée auprès de chacune des agglomérations concernées par un Schéma de cohérence territoriale (SCOT), afin de susciter le cas échéant un débat public local et favoriser son appropriation par les acteurs locaux ; - l'identification et l'appui administratif, technique et financier des maîtres d'ouvrages locaux, susceptibles de mettre en oeuvre les actions du programme de mesures associé, doivent être engagés dans les meilleurs délais en recherchant les effets d'échelles les plus appropriés pour la réflexion et la mise en oeuvre des actions et de générer des économies de moyens et d'accélérer les délais de réalisation ; - le niveau intermédiaire des Établissements Publics Territoriaux de Bassin doit être renforcé et généralisé. Le SDAGE aurait gagné en promouvant cette organisation, en réaffirmant et soutenant le rôle des EPTB dans la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins versants, et si besoin, en indiquant une trame pour la mise en place de ces structures ; - la Commission locale de l'eau (CLE) des SAGE doit être le lieu privilégié de débat et de concertation pour la préparation, le suivi et la mise en oeuvre du SDAGE et du programme de mesures associé ; - le SDAGE doit faire explicitement référence, dans un chapitre introductif, aux impacts prévisibles du changement climatique et annoncer dès à présent les modalités qui seront mises en oeuvre pour la préparation de sa version 2015, notamment en matière de réduction des vulnérabilités territoriales aux inondations et aux sécheresses.

Les membres du Conseil d'administration de l'EPTB Bresle sont d'accord avec ces préconisations.

II. Avis de l'EPTB Bresle sur le projet de SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

Remarque générale : Les documents soumis à la consultation des assemblées ne sont pas faciles à appréhender : l'ajout d'un additif, les modifications apportées sur certains documents... augmentent la difficulté de comprendre le document dans sa globalité. Il aurait été nécessaire de prévoir un document final plus clair.

Les membres du Conseil d'administration de l'EPTB Bresle partagent, d'un point de vue global, les orientations fondamentales de gestion de la ressource en eau définies dans le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

III. Avis de l'EPTB Bresle sur le programme de mesures de l'unité hydrographique Bresle

Les membres du Conseil d'administration formulent des remarques plus particulières sur le programme de mesures (PdM) de l'unité hydrographique (UH) de la Bresle.

Remarque générale : Les PdM fournis d'une part pour la consultation du public et d'autre part pour la consultation des assemblées ne sont pas les mêmes mais contiennent tous les deux un grand nombre d'informations erronées voire totalement contradictoires.

Les membres du Conseil d'administration apportent leurs remarques uniquement sur la version qui leur a été envoyée pour consultation, soit la dernière version.

Le côté Somme du bassin versant n'est que partiellement traité. Ceci vient du fait que les communes de la Somme ont été intégrées au périmètre d'intervention de l'Agence de l'eau Seine Normandie à compter du 1^{er} janvier 2008. Depuis, uniquement des bribes d'informations ont été rajoutées de façon non homogène.

1) Informations générales

Territoire

Une erreur de cartographie est à signaler : deux valleuses, ont été injustement ajoutées au bassin versant naturel de la Bresle, une en rive gauche et l'autre en rive droite, au niveau du littoral.

Le périmètre de compétence de l'EPTB de la Bresle, correspondant au périmètre du SAGE, est de 748 km² et n'inclut pas ces deux entités. De plus, le territoire en rive gauche, la valleuse de Mesnil Val, fait partie du périmètre de compétence du syndicat de bassin versant de l'Yères et de la Côte. Il faudra veiller à ce que l'entité en rive droite soit rattachée au périmètre du SAGE de la Somme Aval, actuellement en phase d'émergence.

Population

Les deux entités citées précédemment étant à enlever, la population s'y raccordant doit également être soustraite du chiffre indiqué sur le programme de mesures.

2) Diagnostic et enjeux + cartographie

Cette partie est complètement à revoir : la cartographie et le texte écrit sont contradictoires.

Il aurait été pertinent, pour chaque masse d'eau, d'indiquer son état actuel et l'objectif à atteindre.

* *Eaux superficielles*

La masse d'eau superficielle R159 est actuellement en bon état mais pas la R160. Ces deux masses d'eau ont un objectif de bon état pour 2015 (erreur de cartographie : objectif de bon potentiel pour 2015 pour la masse d'eau R160)

Cependant, il aurait pu être pertinent de découper une troisième masse d'eau superficielle, au niveau du canal maritime de la Bresle (du piège de la station salmonicole à Eu jusqu'à l'embouchure), qui aurait pu avoir un objectif de bon potentiel. En effet cette partie de cours d'eau a été très rectifiée, est soumise à l'influence des marées...

Le découpage en « masse d'eau petits cours d'eau », travaillé conjointement avec les services de l'Agence de l'Eau et la DIREN Haute-Normandie, ne figure pas complètement sur la carte. En effet, comme indiqué dans le PdM de l'UH Bresle soumis à consultation du public, elles sont au nombre de 8 (erreur de cartographie : 6 cours d'eau figurés). Deux ruisseaux, le Ru de Bouafles et la Rieuse, ne sont pas indiqués. L'objectif de bon état pour 2021 leur a été assigné.

* *Eaux souterraines*

La masse d'eau souterraine 3204 présente, actuellement, une bonne qualité chimique, malgré le fait qu'elle soit soumise à quelques altérations (nitrates, pesticides...), et un bon équilibre quantitatif (erreur de cartographie : état actuel médiocre).

Elle est en objectif de bon état pour 2015 ; le principe de non dégradation s'applique.

* *Eaux côtières*

La masse d'eau côtière Pays de Caux Nord (C18) présente actuellement une qualité chimique et écologique qui n'est pas bonne. Un objectif ambitieux de bon état pour 2015 peut tout de même être formulé (erreur de texte : « l'atteinte du bon état écologique et du bon état chimique n'est pas possible dès 2015 »).

La cartographie contient une autre erreur : la plage Mesnil Val est indiquée et celle de Mers les Bains (en Somme) a été oubliée.

3) Principales actions à mettre en oeuvre

a) Mesures clefs, localisation et maîtres d'ouvrage

Les mesures clefs semblent globalement adaptées à l'unité hydrographique Bresle. Cependant, il aurait été pertinent de définir une priorité dans les actions qui semblent indispensables à mettre en oeuvre pour atteindre le bon état.

Les mesures clefs concernant les apports fertilisants et les pesticides de même que celles concernant les transferts sont déclinées en de nombreuses mesures qui auraient pu être regroupées. Un déséquilibre s'observe entre ces deux familles de mesures et les autres.

Plusieurs mesures, pourtant clefs pour le bassin versant de la Bresle, n'apparaissent pas :

* Amélioration de l'ANC

* Amélioration de la gestion des eaux pluviales des collectivités

* Etc.

b) Estimation des coûts

Remarque générale : L'estimation des coûts nécessaires à l'atteinte du bon état pour 2015 est indiquée uniquement sur la dernière version du PdM ; cette estimation ne figurait pas sur la version soumise à la consultation du public.

La méthode d'estimation globale des coûts n'est pas détaillée dans le PdM.

Les membres du Conseil trouvent qu'il est difficile de vérifier si l'estimation des coûts est correcte puisque le coût estimé par enjeu représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées). De plus, on ne sait pas si les mesures et les coûts associés ont été déterminés à partir des informations de la partie « diagnostic et enjeux - cartographie » ; si tel est le cas, au vu des erreurs mentionnées plus haut, l'estimation des coûts est certainement à rectifier.

Il semble nécessaire de rappeler qu'un effort financier supplémentaire sera demandé aux acteurs locaux afin d'atteindre le bon état. Il aurait été intéressant de faire un parallèle entre l'effort financier à faire et la capacité financière des différents acteurs.

Il est à souligner que la participation des financeurs extérieurs devra être forte pour que l'objectif de bon état soit atteint.

Au vu de toutes ces remarques, le Conseil d'administration de l'EPTB Bresle souhaite émettre un avis extrêmement réservé sur le programme de mesures de l'unité hydrographique Bresle.

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Jacques PECQUERY